

CONFÉRENCE

"Le sens de la peine après la paix"

13 décembre 2018 à la Maison du Barreau de Paris.

Nous vous informons qu'une conférence sur la paix en Pays Basque est organisée par la Commission des juristes pour la Paix au Pays Basque et l'Ordre des Avocats de Paris, avec le soutien de Bake bidea
- Le chemin de la paix, le 13 décembre 2018 de 19h à 22h à la Maison du Barreau de Paris.

PROGRAMME

18h45 Ouverture accueil

19h-19h15 Mots introductifs

Monsieur **Basile ADER** Vice Bâtonnier.

Monsieur **Serge PORTELLI** pour la CJPPB et **Anaiz FUNOSAS** pour Bake Bidea

Modératrice : Madame **Amane GOGORZA** : Maître de conférences de Droit privé et sciences criminelles à l'Université Toulouse 1 Capitole, membre de l'IRDEIC, Centre d'excellence Jean Monnet, Co-responsable des bi-diplômes franco-espagnols (Barcelone, Valence), Axes de recherche : Procédure pénale, justice pénale internationale, droit comparé franco-espagnol.

19h15-20h15 Première partie: Les évolutions historiques d'ETA et de la répression

ETA : socio histoire d'une organisation armée

Monsieur **Xavier CRETTEZ** Professeur de sciences politiques, Directeur adjoint de Science Po Saint Germain en Laye, membre de l'observatoire des radicalités politiques.

De la répression contre l'ETA

Monsieur **Emmanuel Pierre GUITTET** Docteur en science politique (Paris10, 2006). Chercheur qualifié à l'Université Catholique de Louvain (UCLouvain, Belgique) et chercheur associé au Centre d'Etudes sur les Conflits, Liberté et Sécurité (CCLS, Paris)

La pratique de la torture dans les affaires basques espagnoles

Monsieur **Francisco ETXEBARRIA GABILONDO** Docteur en Médecine à l'Université du Pays Basque (1991). Médecin spécialiste en Médecine légale et légiste. Spécialiste en Anthropologie et biologie légiste à l'Université Complutense de Madrid. Maîtrise en Droit médical de l'Université Complutense de Madrid. Professeur titulaire de Médecine légale de la Faculté de Médecine de l'Université du Pays Basque. Sous-directeur de l'Institut basque de Criminologie de l'Université du Pays Basque depuis l'année 2000. Professeur de Médecine légale dans cet institut depuis l'année académique 1985/86. Président de la Société des Sciences Aranzadi (et dirigeant à ce titre les exhumations des fosses communes de la guerre civile espagnole)

20h15- 21h35 Deuxième partie: Les décisions judiciaires face à la dissolution d'ETA : une évolution possible ?

La prise en compte de la dissolution d' ETA dans les pratiques judiciaires françaises

Monsieur **Jean Paul CÉRÉ** Président de l'Association Française de Droit Pénal, Président du Comité International des Pénalistes Francophones, Directeur du Master droit de l'exécution des peines et droits de l'homme Université de Pau et des pays de l'Adour .

20h35-21h45 Débat

Monsieur **LE GAUDU** Vice Président chargé de l'application des peines au TGI de Paris.

Madame **CAILLIBOTTE** Avocate Générale au près de la cour d'appel de Paris.

Monsieur **Michel TUBIANA** Avocat Président d'honneur de la LDH

Madame **Xantiana CACHENAUT** Avocate au barreau de Bayonne

21h45-21h55 Mot de Fin

Monsieur **Philippe TEXIER** magistrat honoraire, ancien membre du Comité des Droits Économiques, Sociaux et Culturels de l'ONU .

21h55-22 h00 Remerciements

Madame **Pascale LALÈRE**

Adresse : Maison du Barreau de Paris 2 Rue de Harlay, 75001 Paris